

Révision par l'ombudsman de Radio-Canada d'une plainte à propos d'une entrevue avec le consul général d'Israël à Montréal, diffusée au *Téléjournal* sur ICI Radio-Canada Télé et ICI RDI, le 17 juillet 2014.

LA PLAINTÉ

Le plaignant est M. Edmond Silber, président du Regroupement québécois pour un journalisme informé, honnête et responsable, un organisme indépendant qui surveille la couverture journalistique des affaires israéliennes.

M. Silber estime que le journaliste Maxence Bilodeau a fait preuve de partialité anti-israélienne alors qu'il interviewait le consul général d'Israël à Montréal, M. Joël Lion, 17 juillet 2014¹, dans le cadre du *Téléjournal* sur ICI Radio-Canada Télé et ICI RDI. Le diplomate était interrogé sur l'offensive israélienne à Gaza.

M. Silber en a contre le fait que M. Bilodeau soulignait la disproportion dans le nombre de victimes palestiniennes et israéliennes depuis le début du conflit entre Israël et le Hamas, au pouvoir dans la bande de Gaza.

Voici des extraits de sa plainte :

« Maxence Bilodeau est un journaliste très expérimenté, de toute évidence il est au courant de ce qui se passe dans les pays entourant Israël, spécialement en Syrie et en Irak. (...) Se poser encore la question, pourquoi tant de morts du côté palestinien et "si peu" du côté israélien, c'est vraiment faire preuve de mauvaise volonté.

(...)

On dirait que Maxence Bilodeau ne voit que l'équation "200 versus 1" et oublie les centaines de roquettes sur Israël et la volonté du Hamas d'entraîner avec lui dans la mort le plus de civils possible, cela fait aussi partie de sa stratégie. »

Un autre auditeur s'est également plaint de cette entrevue. Il s'agit de M. David Ouellette, directeur associé, affaires publiques (Québec), pour le Centre consultatif des relations juives et israéliennes, un organisme qui défend les intérêts d'Israël et de la communauté juive canadienne.

M. Ouellette s'est dit troublé par l'entrevue menée par M. Bilodeau. Voici quelques extraits de sa plainte :

« Alors que M. Lion décrivait les tactiques et l'idéologie extrémiste du Hamas, une organisation considérée comme terroriste par l'Union européenne et le Canada entre autres, M. Bilodeau a réagi en tournant le propos du consul général en dérision : "Ennemi cruel, monsieur; 200 morts du côté palestinien, un du côté israélien. Ennemi cruel."

¹ <http://www.radio-canada.ca/widgets/mediaconsole/medianet/7124416>

Cette réaction nous paraît déplacée de la part d'un journaliste qui, selon les normes journalistiques de Radio-Canada, doit s'abstenir d'exprimer ses opinions personnelles en ondes. M. Bilodeau aurait très bien pu demander à M. Lion de commenter le bilan des morts sans remettre en question le fait vérifiable que le Hamas est une organisation qui ne s'embarrasse pas de questions morales pour encadrer ses opérations armées.

Après que M. Lion eut décrit les tactiques du Hamas qui mettent en péril les civils palestiniens et les mesures prises par l'armée israélienne pour épargner les civils palestiniens, M. Bilodeau rétorque : "Vous comprenez comment nous on le voit? Comment on le voit ici au Canada? On voit un bilan, on voit 200 morts du côté des Palestiniens, la majorité des civils, hier on a vu quatre enfants sur une plage, morts! Morts!"

S'il est tout à fait normal de s'émouvoir de la mort d'enfants dans un conflit armé, la réaction émotive de M. Bilodeau, qui s'arroge le droit de représenter le point de vue de tous les Canadiens, nous apparaît inconvenante et semble trahir une approche très subjective.

(...)

Il nous apparaît que M. Bilodeau a confondu l'entrevue serrée avec la mise à nu de sa propre subjectivité et que par conséquent cet entretien contrevient au principe d'impartialité. »

LA RÉPONSE DE LA DIRECTION DE L'INFORMATION

M. Luc Simard, directeur, Diversité et Relations citoyennes, Radio-Canada, a répondu à M. Silber au nom du service de l'Information.

Voici les principaux éléments de sa réponse :

« Pour bien vous répondre, nous avons revu l'entrevue en question. Voici, en résumé, son déroulement :

- M. Lion explique d'abord le motif de guerre d'Israël, soit les attaques répétées du Hamas sur son territoire;
- Quand la disproportion des morts de chaque camp est abordée, M. Lion rétorque que c'est parce que le Hamas utilise les civils comme boucliers humains. M. Bilodeau ne le contredit pas;
- Notre chef d'antenne demande à M. Lion s'il comprend que nous (il faut sous-entendre ici les citoyens canadiens) puissions être bouleversés par ces chiffres; le consul comprend et les déplore;

- La discussion glisse sur la responsabilité de l'armée israélienne d'épargner les civils. Le consul dit regretter chaque mort de civils mais il en rejette la faute sur le Hamas; M. Lion affirme que le gouvernement israélien a le devoir de protéger ses citoyens;
- En fin d'entrevue, le consul résume les efforts diplomatiques pour mettre un terme à l'affrontement et protéger les civils palestiniens "pris en otage par le Hamas".

L'impression générale est que le déséquilibre des victimes dans chaque camp n'est pas l'objet principal de cette entrevue. Cet objet est plutôt le sort des civils de Gaza et la responsabilité respective des belligérants dans leur protection.

M. Bilodeau mène une entrevue serrée mais (...) cette forme est souvent nécessaire pour amener l'invité à bien expliquer ses positions. Pour jeter un éclairage sur une situation complexe – une guerre en est peut-être le meilleur exemple – il faut permettre à un journaliste de poser toutes les questions nécessaires.

Nous observons, dans l'entrevue du 17 juillet, que M. Lion n'apparaît pas décontenancé par les questions qui lui sont posées et qu'il y répond avec un aplomb certain. »

LA DEMANDE DE RÉVISION

M. Silber n'a pas été convaincu par la réponse de M. Simard. Voici en quels termes il m'a demandé de réviser le dossier :

« Comment répondre aux attaques de groupes tels que le Hamas qui vénère la mort?

(...)

Avant de commencer à calculer ou à analyser, comme en math, vous devez tout ramener au même dénominateur. Vous ne pouvez pas avoir une logique mathématique occidentale pour des problèmes moyen-orientaux. Dans vos analyses, vous devez tenir compte de comment les USA, le Canada et les pays de l'OTAN ont répliqué aux attaques des talibans. Combien de tirs alliés à partir de drones ont éliminé "par accident" des familles entières en Afghanistan? Une grande majorité des employés de l'ONU sont des Palestiniens. Les représentants de l'ONU à Gaza sont complices du Hamas. Ils ne ratent pas une occasion pour incriminer Israël, mais ils passent sous silence le fait que trois de leurs écoles abritaient des caches de roquettes et ça ce n'est que celles qu'Israël a découvertes. Je mettrais ma main au feu et je peux vous garantir qu'il y en a certainement bien d'autres encore dont on ne connaît pas les emplacements.

La guerre, c'est dur, surtout si vous combattez des groupes fondamentalistes comme le Hamas, et pour un pays avec des valeurs occidentales, c'est comme combattre avec un bras attaché dans le dos. Si Israël avait utilisé la même philosophie que le Hamas, ou celle utilisée lors de la Deuxième Guerre mondiale par les Américains pour punir les Allemands en bombardant la ville de Dresde ou celle utilisée pendant la guerre du Vietnam avec "les bombardements CARPET MAPPING" et l'agent orange, malheureusement les exemples ne manquent pas, la guerre n'aurait pas duré plus d'une semaine et Israël n'aurait pas eu à déplorer autant de morts.

(...)

Israël a reçu plus de 3 000 roquettes, et croyez-moi ce n'est pas l'envie qui manquait au Hamas de faire le plus de victimes possible. En présentant le score à la façon 1 000 morts versus 67, c'est comme reprocher à Israël de trop bien se défendre.

(...)

La perception de tous les gens de la communauté juive, du moins celle que je fréquente, sans exception, ne fait pas la même lecture que vous de cet interrogatoire en règle auquel s'est livré Maxence Bilodeau sur le consul général d'Israël à Montréal, Joël Lion. Notre perception est qu'une grande majorité de vos reportages sur le conflit du Moyen-Orient sont biaisés et auraient tendance à prendre parti pour le point de vue arabo-palestinien. D'ailleurs cette perception n'est pas totalement dénuée de fondements puisque déjà par le passé, même l'ombudsman, dans le but de faire changer cette perception, vous aurait recommandé de changer votre façon de faire ces reportages.

Si vous informiez un peu mieux vos auditeurs sur la charte, la mission et les pratiques criminelles du Hamas, non seulement envers Israël mais aussi envers sa propre population et tous les mécréants de ce monde que vous et nous sommes à leurs yeux, alors là, je peux vous garantir que la perception des téléspectateurs de Radio-Canada envers Israël serait différente. »

LA RÉVISION²

Je remarque d'entrée de jeu que la plupart des commentaires de M. Silber portent sur la nature du Hamas et sur la responsabilité de celui-ci à l'égard des victimes civiles palestiniennes.

L'argumentaire de M. Silber suggère, compte tenu du caractère extrémiste et barbare du Hamas qui, entre autres, se sert des civils comme boucliers humains ou attaque Israël à partir d'écoles, d'hôpitaux et de résidences, qu'il est illégitime de comparer le nombre de victimes dans chaque camp et de souligner qu'on trouve du côté palestinien une forte proportion de civils et d'enfants parmi elles.

² <http://www.ombudsman.cbc.radio-canada.ca/fr/a-propos/mandat-de-l-ombudsman/>

Je me permets de signaler que cette comparaison a été formulée par M. Bilodeau pour relancer l'entrevue à la suite d'un long exposé dans lequel M. Lion présentait toutes les caractéristiques qui, à ses yeux, font justement du Hamas une organisation extrémiste et terroriste : son appartenance à la mouvance islamiste des Frères musulmans; son caractère dictatorial; sa non-reconnaissance de l'Autorité palestinienne, représentant légitime et reconnu des Palestiniens; ses incessantes attaques à la roquette contre la population israélienne; son utilisation des civils de Gaza comme boucliers humains et de maisons, d'écoles et d'hôpitaux comme caches d'armes et bases de lancement de roquettes; ses tentatives de lancer par des tunnels des attaques contre Israël; sa volonté avouée de détruire les Juifs et Israël, un État auquel il ne reconnaît d'ailleurs pas le droit d'exister.

M. Lion conclut cette intervention par la phrase suivante :

« On a tous les éléments qu'il faut pour avoir un ennemi cruel à nos portes. »

Et M. Bilodeau de relever ces termes mêmes pour argumenter avec le consul Lion :

« Ennemi cruel, monsieur, dit-il. Deux cents morts du côté palestinien, un mort du côté israélien. Ennemi cruel... »

Ce sur quoi M. Lion enchaîne en répondant qu'on ne peut pas, à son avis, « faire cette équation-là. »

Je ne vois donc pas en quoi la remarque de M. Bilodeau serait une « opinion personnelle » comme le soutient l'autre plaignant, M. David Ouellette. Ni en quoi elle est le signe de la « mauvaise volonté » de M. Bilodeau, comme le soutient M. Silber, sous prétexte que l'intervieweur, en journaliste expérimenté, connaît très bien la réponse.

Un intervieweur ne pose évidemment pas ses questions pour s'informer lui-même, mais bien sûr pour que les réponses qu'il sollicite éclairent son public. La remarque de M. Bilodeau n'est rien d'autre qu'une réflexion appelant le porte-parole d'Israël à expliquer et à justifier le nombre élevé de victimes des actions de son gouvernement à Gaza.

M. Ouellette voit aussi l'expression d'une opinion personnelle par M. Bilodeau lorsque celui-ci demande à M. Lion :

« Vous comprenez comment nous on le voit? On le voit ici au Canada? On voit un bilan, on voit 200 morts du côté des Palestiniens, la majorité des civils, hier on a vu quatre enfants sur une plage, morts! Morts! »

M. Ouellette la perçoit comme une réaction émotive par laquelle l'intervieweur « s'arroge le droit de représenter le point de vue de tous les Canadiens ». Je ne suis pas de cet avis. D'abord parce qu'on n'a qu'à prêter l'oreille, à lire les commentaires sur Internet et dans les journaux pour constater qu'un très grand nombre de Canadiens, qu'ils soient ou non des partisans d'Israël, s'émeuvent du nombre élevé de victimes à Gaza, parmi lesquelles de nombreux civils,

dont des enfants. Se faire leur porte-parole pour formuler une objection ou une question à un représentant officiel d'un gouvernement qui doit en rendre compte est tout à fait normal et dans l'ordre des choses pour un journaliste.

Ensuite parce que la formulation utilisée n'implique pas que les Canadiens soient unanimes sur la question. Elle présuppose seulement que la majorité des gens, qui ne connaissent pas tous les détails et les subtilités du conflit entre Israël et Gaza, ne voient que le résultat des actions israéliennes contre le Hamas : « 200 morts du côté des Palestiniens, la majorité des civils. »

M. Bilodeau a-t-il manifesté de l'émotion en rappelant ce bilan et la mort de quatre enfants sur une plage? Oui. Est-ce illégitime? Non. Une preuve de partialité? Non, et fort heureusement. À moins de soutenir qu'il est inconvenant de s'émouvoir de la mort de tant d'hommes, de femmes et d'enfants innocents.

J'ajoute que questionner et faire valoir les arguments et les points de vue des différentes parties à un conflit, et de ceux qui y assistent comme spectateurs, avertis ou non, n'équivaut pas à prendre position ou à émettre une opinion personnelle.

Je n'irai pas plus loin dans cette dialectique que je conclurai par cette remarque :

Le rôle des journalistes est de poser des questions, de susciter la réflexion des auditeurs et d'obtenir les réponses les plus complètes possible de leurs interlocuteurs et ce, en faisant preuve de respect. Quant aux réponses, elles appartiennent aux interviewés. Libre à eux de répondre comme ils l'entendent.

Reste la perception, comme l'explique si bien M. Silber. Il est clair que la sienne et celle de tous ceux qui, comme lui, appuient inconditionnellement Israël seront toujours tributaires de cette position.

Mais ni Radio-Canada ni ses journalistes n'ont à prendre position. En fait, ils ne le peuvent pas en vertu des *Normes et pratiques journalistiques* (NPJ) qui les gouvernent et réclament qu'ils soient « indépendants des lobbies et des pouvoirs politiques et économiques ».

Ce principe d'indépendance³ leur demande aussi de défendre « la liberté d'expression et la liberté de la presse, garantes d'une société libre et démocratique », parce que « l'intérêt public » doit guider « toutes leurs décisions ».

Et, dans ce cas-ci, l'intérêt public leur commande d'informer du mieux qu'ils peuvent les auditeurs afin qu'ils soient en mesure de se faire leurs propres opinions des tenants et aboutissants du conflit armé entre le Hamas et Israël. L'intérêt public ne leur demande pas de défendre les positions et les intérêts de l'un ou l'autre des belligérants, quoi qu'en pense le plaignant.

³ <http://www.cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/programmation/journalistique/>

CONCLUSION

L'entrevue de l'animateur et journaliste Maxence Bilodeau avec le consul général d'Israël à Montréal, diffusée le 17 juillet 2014 au *Téléjournal* sur ICI Radio-Canada Télé et ICI RDI, n'a pas enfreint les *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada.

Pierre Tourangeau
Ombudsman des Services français
CBC/Radio-Canada
Le 7 août 2014